



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Parks Canada Agency
1300 - 635 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
Suite 1300
635 - 8 Ave SW
Calgary, AB T2P3M3

Title-Sujet Remise en état du terrain du centre administratif Parc national du Canada Banff		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5153/A	Date: 26 juillet 2016	
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-16-00741396	Client Ref. No. - No. de réf du client. 696	
Solicitation Closes:		
at - á 14h00	on - le 11 août 2016	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572	Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone:	_____
Facsimile No. - N° de télécopieur:	_____
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

DÉPÔT DIRECT

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter [Nom] à [email address] afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:

<http://www.depotdirect.gc.ca>

EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE DE SOUMISSION

Le montant de la garantie de soumission requise est de 10 % du montant de la soumission (2 000 000 \$ au maximum).

Voir IG08 de R2710T – Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

EXIGENCES EN MATIÈRE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Le montant de la caution qui est nécessaire au lieu d'un cautionnement d'exécution est de 20% du montant du contrat.

Voir CG9.2 de R2890D – Types et montants de la garantie contractuelle.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Fonds insuffisants
IP08	Période de validité des soumissions
IP09	Documents de construction
IP10	Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) – R2710T (2016-04-04)

Les instructions générales suivantes sont incluses par renvoi et publiées sur le site Web suivant :
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet d'une soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement (<i>modifié</i>)
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Modifications aux documents du contrat
CS02	Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

Annexe A	Formulaire d'établissement des prix
Annexe B	Disposition relatives à l'intégrité – Liste de noms
Annexe C	Formulaire d'attestation
Annexe D	Formulaire d'attestation d'assurance

SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (SI)

IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instruction Générales R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- a. *Déclaration de condamnation à une infraction*
avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : [Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement](#).

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission :

- a) Appel d'offres – Page 1;
- b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
- c) Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04);
- d) Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
- e) Dessins et devis;
- f) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant; et
- g) Toute modification publiée avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- 2) La section « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégrée par renvoi et reproduite dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1, et ce, le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission », toutes les autres demandes de renseignements doivent être reçues au moins 5 jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OBLIGATOIRE DU LIEU

Il y aura une visite des lieux le **3 août 2016 à 10 heures**. Les soumissionnaires intéressés doivent se réunir au bâtiment administratif du parc national du Canada Banff, au 101, avenue Mountain, dans le parc national du Canada Banff, en Alberta.

Les intéressés sont priés de s'inscrire avant la visite, auprès de la personne citée au paragraphe IP06.

La visite du lieu est **OBLIGATOIRE**. Les représentants des soumissionnaires devront signer la feuille de présence. **Les offres présentées par des soumissionnaires qui n'auront pas signé la feuille de présence ne seront pas acceptées.**

Les soumissionnaires doivent prévoir un temps de déplacement suffisant en tenant compte de la circulation accrue à Banff et des retards découlant des travaux de construction sur la Transcanadienne. Les soumissionnaires qui arrivent en retard à la visite obligatoire des lieux ne se verront accorder le droit de visite qu'à la discrétion du gestionnaire de projet dirigeant la visite.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T « Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 403-292-4475.

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1) Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant avec le bureau compétent par courriel à nathaniel.harrison@pc.gc.ca ou par téléphone (403) 292-4572.

IS07 FINANCEMENT INSUFFISANT

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;

- (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
- b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
- (i) annuler l'appel d'offres; obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (ii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme il est précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à ce dernier d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes

<https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (Formulaire PWGSC-TPSGC 504) :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (Formulaire PWGSC-TPSGC 505) :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (Formulaire PWGSC-TPSGC 506) :

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des CCUA

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

Formulaires d'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils – Attribution des marchés immobiliers

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS DU CONTRAT

Le terme « ingénieur » est remplacé par le terme « représentant ministériel » aux plans et devis.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1. Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2. Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3. Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4. Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat :
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant remplis en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis :
 - d) Conditions générales et clauses :

CG1 Dispositions générales	R2810D	(2016-04-04)
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous	R2950D	(2015-02-25);
CG6.4.1 Conditions supplémentaires;		
 - e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.
- 3) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre: Remise en état du terrain du centre administratif – Parc national du Canada Banff

N° de l'invitation à soumissionner : 5P420-16-5153/A

Les travaux à réaliser dans le cadre du présent marché consistent généralement à remplacer les services d'aqueduc, d'égouts pluviaux, d'électricité et de gaz et les services sanitaires, à reconstruire les structures de chaussée, et à réparer et à rebâtir le bassin historique du Crétacé et les étangs qui y sont reliés sur le terrain du centre administratif du parc national du Canada Banff, en Alberta.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Email : _____

NEA : _____

SA03 OFFRE

- 1) Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter et d'achever les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant de soumission total de

_____ \$ (TPS/TVH en sus)

Toute erreur dans le calcul du prix unitaire ou du montant estimatif total au Tableau des prix unitaires sera corrigée par le Canada en vue d'obtenir le montant estimatif total.

Les soumissionnaires sont rappelés qu'il est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tout le travail tel que décrit dans les plans et devis.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au plus tard le **1 août 2017**. Voir les spécifications pour les étapes du projet.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

ANNEXE A FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES ET DES PRIX UNITAIRES

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis. Le prix des travaux qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires, notamment l'installation et la désinstallation, etc., sera inscrit dans le tableau des prix forfaitaires et reporté au montant de soumission total.

Le tableau des prix unitaires désigne le travail auquel s'appliquent une entente à prix unitaire et une entente à forfait.

- (a) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.
- (b) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	01 25 20	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire	1	_____ \$
2	01 35 31	Gestion de la circulation	Montant forfaitaire	1	_____ \$
3	01 21 00	Coûts principaux	Montant forfaitaire	1	176,000.00\$
MONTANT FORFAITAIRE TOTAL Reporter le montant à l'alinéa 1)a) de SA03					_____ \$

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
PARTIE 1 – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU TERRAIN DE STATIONNEMENT ET DES SERVICES PUBLICS						
A.1 GÉNÉRALITÉS						
A.1.1	All Sections	Installation et désinstallation sur le site pour l'ensemble du projet (2016 + printemps 2017)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
A.1.2	Division 01	Régulation du trafic (véhicules motorisés et non motorisés)	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
A.1.3	Division 01	Protection de l'environnement	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
A.1.4	01 21 00	Coût de revient de base	Montant forfaitaire	1	350 000.00 \$	350 000.00 \$
A.1 SOUS-TOTAL						_____ \$

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
B.1 DÉMOLITION						
B.1.1	Division 01 02 41 13 02 41 13.14 02 41 99 Division 31	Enlever et éliminer les bordures rocheuses. Enlever et éliminer le garde-fou adjacent à la barrière canadienne. Enlever et éliminer l'asphalte existant et la structure routière existante, et effectuer la coupe en sous-couvre pour le projet de stationnement, routes. Enlever et éliminer les bordures de trottoir, les caniveaux et les trottoirs à l'entrée du site.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.1.2	Division 01 02 41 13 02 41 99 Division 31	Élimination de divers déchets d'excavation à l'extérieur du site pour l'ensemble des travaux				
B.1.2 a		a) À l'extérieur du site, dans un site d'enfouissement au choix de l'entrepreneur	tonnes	950	_____ \$	_____ \$
B.1.2 b		b) Dans le parc national du Canada Banff, à la carrière Peyto	m ³	1315	_____ \$	_____ \$
B.1 SOUS-TOTAL						_____ \$
B.2 TRAVAUX D'AQUEDUC						
B.2.1	Division 01 02 41 13 02 41 99 22 11 16 Division 33	Services d'aqueduc temporaires	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.2.2	Division 01 02 41 13 02 41 99 22 11 16 Division 33	Enlever et éliminer les robinets abandonnés sur place et dans la rue, y compris la mise hors service des services sur l'avenue Spray. Débrancher, enlever et éliminer 3 prises d'eau existantes. Enlever et éliminer un regard de visite. Mettre hors service des conduites d'eau existantes. Mettre hors service des conduites de 150 mm sur l'avenue Mountain.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.2.3	Division 01 33 05 14 22 11 16 Division 33	Fournir et installer des prises d'eau de 150 mm.	each	2	_____ \$	_____ \$
B.2.4	Division 01 22 11 16 Division 33	Fournir et installer des conduites d'eau de 50 mm pour les toilettes, notamment :				
B.2.4 a		a) Conduite d'eau chaude de 50 mm	each	1	_____ \$	_____ \$
B.2.4 b		b) Conduites en PEX DR 9 de 50 mm avec assise en matériaux de classe III et géotextile	m	11	_____ \$	_____ \$
B.2.4 c		c) Robinet d'arrêt de distribution de 50 mm	each	1	_____ \$	_____ \$
B.2.4 d		d) Raccord de 50 mm x 50 mm	each	1	_____ \$	_____ \$
B.2.5	Division 01 22 11 16 Division 33	Fournir et installer des conduites en PVC DR18 de 150 mm sur assise en matériaux de classe III avec géotextile, coudes, raccords en	m	250	_____ \$	_____ \$

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
		T, bouchons mâles et butées.				
B.2.6	Division 01 22 11 16 Division 33	Té de raccordement de 150x150x150 pour raccorder à la conduite principale de 300 mm	each	1	_____ \$	_____ \$
B.2.7	Division 01 22 11 16 Division 33	Té de raccordement de 300x300x150 pour raccorder à la conduite principale de 300 mm	each	1	_____ \$	_____ \$
B.2.8	Division 01 22 11 16 Division 33	Fournir et installer des robinets de 150 mm.	each	6	_____ \$	_____ \$
B.2.9	Division 01 22 11 16 Division 33	Fournir et installer des robinets de 300 mm.	each	1	_____ \$	_____ \$
B.2 SOUS-TOTAL						_____ \$
B.3 ÉGOUTS SANITAIRES						
B.3.1	Division 01 02 41 13 02 41 99 Division 33	Services d'égouts sanitaires temporaires	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.3.2	Division 01 02 41 13 02 41 99 Division 33	Débrancher, enlever et éliminer SMH901 et SMH898 (existants), ce qui comprend la mise hors service des conduites connexes.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.3.3	Division 01 Division 33	Fournir et installer un regard de visite (de type 5-A) et relier l'égout sanitaire existant au nouveau regard de visite.	v.m.	4.7	_____ \$	_____ \$
B.3.4	Division 01 Division 33	Fournir et installer des conduites en PVC SDR 35 de 200 mm avec assise sur matériaux de classe III et géotextile non tissé. L'installation inclut l'assèchement et l'excavation par procédé hydrovac.	m	95	_____ \$	_____ \$
B.3.5	Division 01 Division 33	Conduites en PVC SDR 35 de 200 mm (ou l'équivalent) installées à l'aide de méthodes sans tranchée	m	50	_____ \$	_____ \$
B.3.6	Division 01 Division 33	Les raccorder à SMH186 existant.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.3 SOUS-TOTAL						_____ \$
B.4 ÉGOUTS PLUVIAUX						
B.4.1	Division 01 02 41 13 02 41 99	Débrancher, enlever et éliminer les bassins collecteurs existants. Enlever les conduites pluviales en amont de la barrière canadienne. Mettre hors service la conduite pluviale inutilisée existante.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.4.2	Division 01 Division 33	Fournir et installer deux bassins collecteurs de type C, y compris les liens de raccordement et un bassin collecteur de type K-3 avec puisard et réducteur de débit.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.4.3	Division 01 Division 33	Fournir et installer des regards de visite (de type 5-A), y compris les liens de raccordement.	v.m.	1.9	_____ \$	_____ \$
B.4.4	Division 01 Division 33	Fournir et installer un tuyau en PVC SDR 35 de 300 mm avec assise de classe III et géotextile non tissé.	m	20	_____ \$	_____ \$

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
B.4.5	Division 01 Division 33	Fournir et installer un tuyau en PVC SDR 35 de 250 mm avec assise de classe III et géotextile non tissé.	m	30	_____ \$	_____ \$
B.4.6		Fournir et installer un tuyau en PVC SDR 35 de 150 mm avec assise de classe III et géotextile non tissé				
B.4.6a	Division 01 Division 33	a) Raccorder le bassin-miroir au réseau pluvial; profondeur : environ de 1,0 à 2,0 m.	m	30	_____ \$	_____ \$
B.4.6b		b) Tuyauterie pour améliorations du système d'évacuation du toit; profondeur : environ de 2,5 à 3,5 m	m	115	_____ \$	_____ \$
B.4.7	Division 01 31 32 19.02 31 32 19.13 Division 33	Fournir et installer un réservoir de stockage souterrain (Brentwood), y compris son assise, géotextile non tissé et les autres matériaux nécessaires à l'installation.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.4.8	Division 01 Division 33	Raccorder au bassin collecteur 43 existant.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.4.9	Division 01 Division 33	Fournir et installer un ponceau en tuyau en PVC SDR 35 de 150 mm.	m	26	_____ \$	_____ \$
B.4 SOUS-TOTAL						_____ \$
B.5 AMÉLIORATIONS DES OUVRAGES EN SURFACE						
B.5.1	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 32 16 15 Division 31 Division 32	Fournir et installer des bordures et caniveaux arrondis de 0,55 m, y compris toute la préparation de la structure et de la couche de fondation granulaires, selon les dispositions relatives au mesurage et au paiement.	m	90	_____ \$	_____ \$
B.5.2	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 Division 32	Fournir et installer des bordures et caniveaux standards de 0,45 m, y compris toute la préparation de la structure et de la couche de fondation granulaires, selon les dispositions relatives au mesurage et au paiement.	m	600	_____ \$	_____ \$
B.5.3	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 Division 32	Fournir et installer une bordure avec bateau de trottoir et un tablier en béton, y compris toute la préparation de la structure et de la couche de fondation granulaires, selon les dispositions relatives au mesurage et au paiement.	each	3	_____ \$	_____ \$
B.5.4	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 Division 32	Fournir et installer une bordure avec bateau de trottoir ainsi qu'un grillage de sentier, exutoire et enrochement, y compris toute la préparation de la structure et de la couche de fondation granulaires, selon les dispositions relatives au mesurage et au paiement.	each	5	_____ \$	_____ \$
B.5.5	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 Division 32	Fournir et installer un revêtement en béton de 0,5 m, y compris toute la préparation de la structure et de la couche de fondation granulaires, selon les dispositions relatives au mesurage et au paiement.	m	205	_____ \$	_____ \$
B.5.6	Division 01 32 00 03 32 11 16 01	Fournir et installer un stationnement et des routes asphaltés :				
B.5.6 a	Division 31 Division 32	a) Couche de 100 mm de béton bitumineux, mélange B	m ²	4200	_____ \$	_____ \$

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
B.5.6 b		b) Couche de base de 100 mm en gravier concassé de 25 mm et moins	m ²	4200	_____ \$	_____ \$
B.5.6 c		c) Couche de base de 300 mm de gravier concassé de 80 mm et moins	m ²	4200	_____ \$	_____ \$
B.5.6 d		d) Couche de fondation compactée	m ²	4200	_____ \$	_____ \$
B.5.7		Fournir et installer une traverse piétonnière à surface texturée ainsi qu'une passerelle avec revêtement en béton :				
B.5.7 a	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 Division 32	a) Pavés de 80 mm en Expocrete Mega-Arbel de couleur charbon (ou l'équivalent) sur une couche de 15 mm de sable polymérisé de nivelage et d'assise	m ²	105	_____ \$	_____ \$
B.5.7 b		b) Base en béton de 150 mm avec revêtement	m ²	175	_____ \$	_____ \$
B.5.7 c		c) Couche de base de 50 mm de gravier concassé de 25 mm et moins	m ²	175	_____ \$	_____ \$
B.5.7 d		d) Couche de base de 150 mm de gravier concassé de 80 mm et moins	m ²	175	_____ \$	_____ \$
B.5.7 e		e) Couche de fondation compactée	m ²	175	_____ \$	_____ \$
B.5.8		Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 Division 32	Fournir et installer des rampes pour fauteuils roulants, y compris toute la préparation de la structure et de la couche de fondation granulaires, selon les dispositions relatives au mesurage et au paiement.	each	2	_____ \$
B.5.9	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 Division 32	Fournir et installer des rampes de courtoisie, y compris toute la préparation de la structure et de la couche de fondation granulaires, selon les dispositions relatives au mesurage et au paiement.	each	5	_____ \$	_____ \$
B.5.10	Division 01 05 12 23	Fournir et installer des bandes pour roues soudées à la barrière canadienne existante; voir les dessins.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.5.11		Préparer, fournir et installer un jardin pluvial, qui doit comprendre ce qui suit :				
B.5.11 a	Division 01 Division 31 Division 32	a) Décaper l'aménagement paysager existant, excaver jusqu'au fond des cailloux de drain et du milieu de croissance; façonner et incliner les parois latérales.	m ²	3050	_____ \$	_____ \$
B.5.11 b		b) Installer une couche de 300 mm d'épaisseur de cailloux de drain avec toile géotextile.	m ²	175	_____ \$	_____ \$
B.5.12	Division 01 Division 31 Division 32	Préparer, fournir et installer une rigole de drainage sur le pourtour du bâtiment, qui comprend le décapage de l'aménagement paysager existant, le façonnage et l'inclinaison de la nouvelle surface pour qu'elle s'harmonise à la surface existante et selon les dessins d'aménagement paysager.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
B.5.13	Division 01 32 17 23	Peinturer les lignes.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
B.5.14	Division 01 10 14 53	Fournir et installer de nouveau panneaux.	each	13	_____ \$	_____ \$
B.5.15	Division 01 02 41 99 10 14 53	Déplacer les panneaux existants.	each	2	_____ \$	_____ \$
B.5.16	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31	Fournir et installer du béton de couleur charbon dans la zone de chargement et à l'entrée du site, autour des rampes pour fauteuils roulants. Voir les dessins.				
B.5.16 a		a) Béton de couleur charbon renforcé de fibre synthétique	m ²	300	_____ \$	_____ \$
B.5.16 b		b) Couche de base de 100 mm en gravier concassé de 25 mm et moins	m ²	300	_____ \$	_____ \$
B.5.16 c		c) Couche de base de 300 mm de gravier concassé de 80 mm et moins	m ²	300	_____ \$	_____ \$
B.5.16 d		d) Couche de fondation compactée	m ²	300	_____ \$	_____ \$
B.5.17	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31	Fournir et installer du béton fini au balai à l'entrée principale (pour l'entrée de carriole et la passerelle piétonnière); voir les dessins.				
B.5.17 a		a) Béton fini au balai avec renforcement en fibre synthétique	m ²	80	_____ \$	_____ \$
B.5.17 b		b) Couche de base de 100 mm en gravier concassé de 25 mm et moins	m ²	80	_____ \$	_____ \$
B.5.17 c		c) Couche de base de 300 mm en gravier concassé de 80 mm et moins	m ²	80	_____ \$	_____ \$
B.5.17 d		d) Couche de fondation compactée	m ²	80	_____ \$	_____ \$
B.5 SOUS-TOTAL						_____ \$
C.1 MÉCANIQUE						
C.1.1	Division 01 02 41 99 22 11 16 31 04 31 Division 33	Enlever et éliminer la tuyauterie de la canalisation de service d'aqueduc nord de 100 mm. Enlever et éliminer la tuyauterie de la canalisation de service d'aqueduc sud-est de 150 mm. Fournir et installer la tuyauterie et la robinetterie de la canalisation de service d'aqueduc nord de 100 mm. Fournir et installer les compteurs d'eau du bâtiment et la tuyauterie d'irrigation.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
C.1 SOUS-TOTAL						_____ \$
D.1 SERVICES PUBLICS PEU PROFONDÉMENT ENFOUIS						
D.1.1	Division 01 Division 26 Division 31 33 42 05	Réseau de canalisations d'alimentation en électricité	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$

D.1.2	Division 01 Division 26 Division 31 33 42 05	Réseau de canalisations de communication	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
D.1.3	Division 01 Division 26 Division 31 03 30 00.01	Socles en béton	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
D.1.4	Division 01 Division 26 Division 31 33 11 17	Ajout de conduite de gaz	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
D.1.5	Division 01 Division 26 Division 31 33 42 05	Prolongement de canalisation en fibre (canalisation de communication)	m	125	_____ \$	_____ \$
D.1.6	Division 01 Division 26 Division 31	Excavation de tranchées	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
D.1.7	Division 01 02 41 13 02 41 13.14 02 41 99 Division 26 Division 31	Démolition	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
D.1 SOUS-TOTAL						_____ \$
E.1 RÉSEAU D'IRRIGATION ET D'ÉTANGS						
E.1.1	Division 01 33 84 10	Fournir et installer des réseaux d'irrigation automatiques et par canalisations.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
E.1.2	Division 01 33 84 15	Fournir et installer un réseau de circulation de l'eau dans les étangs – phase 1.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
E.1 SOUS-TOTAL						_____ \$
F.1 AMÉNAGEMENT PAYSAGER						
F.1.1	Division 01 32 37 00 32 93 10 32 91 19	Déplacer le mobilier extérieur existant, y compris les bancs et les poubelles. Déplacer les arbres et les plate-bandes existants.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
F.1.2	Division 01 02 41 13 02 41 99 31 11 00	Enlever et éliminer le sentier en pierre de Rundle existant. Enlever et éliminer les quatre (4) socles en béton pour panneaux. Enlever et éliminer le sentier en pavés de béton existant. Enlever les arbustes.	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
F.1.3	Division 01 31 11 00	Enlever et déchiqeter les souches d'arbres existantes.	each	24	_____ \$	_____ \$
F.1.4	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 32 16 15	Fournir et installer une plateforme en béton de couleur charbon pour les supports à vélo près du pavillon du Cambrien.	m ²	10	_____ \$	_____ \$
F.1.5	Division 01 03 20 10 03 30 00.01 Division 31 32 14 40 04 05 00	Pavés en pierre – pierre de Rundle sur du béton de 100 mm d'épaisseur.	m ²	925	_____ \$	_____ \$

F.1.6	Division 01 32 93 10 32 91 19	Plantation d'arbres – conifères (l'emplacement des arbres doit être déterminé par l'APC sur place). <i>Pseudotsuga Menziesii</i> (sapin de Douglas) (2) <i>Larix occidentalis</i> (mélèze occidental) (1) <i>Pinus banksiana</i> (pin gris) (1) <i>Picea glauca</i> (épinette blanche) (3) <i>Picea pungens</i> (épinette du Colorado) (2) <i>Pinus albicaulis</i> (pin à écorce blanche) (1) <i>Pinus flexilis</i> (pin flexible) (1) Total = 11	each	11	_____ \$	_____ \$
F.1.7	Division 01 32 93 10 32 91 19	Plantation d'arbres - feuillus (l'emplacement des arbres doit être déterminé par l'APC sur place). <i>Betula neoalaskana</i> (bouleau d'Alaska) (3) <i>Betula papyrifera</i> (bouleau à papier) (3) <i>Betula pendula</i> (bouleau blanc d'Europe) (3) <i>Malus</i> « Spring Snow » (pommier « Spring Snow ») (3) <i>Populus balsamifera</i> (peuplier baumier) (1) <i>Populus tremuloides</i> (peuplier faux-tremble) (3) Total = 16	each	16	_____ \$	_____ \$
F.1.8	Division 01 32 93 10 32 91 19	Plantation d'arbustes – haie de cotonéaster	each	206	_____ \$	_____ \$
F.1.9	Division 01 32 92 23	Gazon	m ²	4650	_____ \$	_____ \$
F.1.1 0	Division 01 Division 31 32 91 19	Mélange de terreau importé de 300 mm de profondeur pour le lit du gazon – aires du jardin de pluie	m ²	830	_____ \$	_____ \$
F.1.1 1	Division 01 Division 31 32 91 19	Mélange de terreau importé de 150 mm de profondeur pour le lit du gazon – aires de remise en état	m ²	3770	_____ \$	_____ \$
F.1.1 2	Division 01 Division 31 32 91 19	Mélange de terreau importé de 600 mm de profondeur pour le lit des plantation	m ²	270	_____ \$	_____ \$
F.1.1 3	Division 01 32 93 10	Paillis en copeaux de bois de 75 mm de profondeur	m ²	300	_____ \$	_____ \$
F.1.1 4	Division 01 32 37 00	Support à vélo	each	10	_____ \$	_____ \$
F.1.1 5	Division 01 32 37 00	Cendrier	each	3	_____ \$	_____ \$
F.1.1 6	Division 01 32 37 00	Poubelle avec compartiments pour déchets et pour recyclage	each	1	_____ \$	_____ \$
F.1.1 7	Division 01 32 01 90	Entretien de l'aménagement paysager et garantie	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
F.1 SOUS-TOTAL						_____ \$
SOUS-TOTAL – PARTIE 1						_____ \$

PART 2 – REMISE EN ÉTAT DU BASSIN DE CASCADE GARDENS						
1		Remise en état du bassin de Cascade Gardens	Montant forfaitaire	1	_____ \$	_____ \$
SOUS-TOTAL – PARTIE 2						_____ \$

PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION
(Taxes applicables en sus)

	\$
--	----

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler qu'il leur incombe d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.

ANNEXE B DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

Si la liste exigée n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir les noms dans le délai prévu, l'offre sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

7. _____

8. _____

9. _____

10. _____

11. _____

12. _____

13. _____

ANNEXE C FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION – Formulaire d'attestation

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieux des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la Santé et sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurité exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurités exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que je respecterai, ainsi que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____



ANNEXE D – ATTESTATION D'ASSURANCE

Description et lieu des travaux	N° du contrat
	N° du projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel

Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.

Type d'assurance	Nom de l'assureur et numéro de la police	Date d'entrée en vigueur J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Limites de la responsabilité		
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
X Responsabilité civile commerciale Responsabilité civile complémentaire/excédentaire					\$	\$
					\$	\$
Assurance des chantiers/risques d'installation						\$
Responsabilité en matière de pollution				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global \$
Responsabilité maritime						\$
Responsabilité aérienne				<input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par sinistre	\$	Global \$
Ajouter tout autre type d'assurance requis						\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur et comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer pour le compte de l'assureur (représentant, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A



<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile commerciale</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) dynamitage; (b) battage de pieux et travaux de caisson; (c) reprise en sous-œuvre; (d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré. <p>La police doit comporter les limites inférieures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; b) un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite; c) un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$. <p>Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers/risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).</p>
<p>Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution</p> <p>La police doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.</p>	<p>Responsabilité maritime</p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.</p> <p>La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.</p>	<p>Responsabilité aérienne</p> <p>La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.</p>